

MESSES et INTENTIONS

✘ **Samedi 1^{er} avril**

18h30 Ste-Gemmes

✘ **Dimanche 2 avril - Rameaux**

9h30 St-Martin-du-bois

11h Segré

10h30 ND d'Orveau

➤ *Les intentions de messe, nombreuses, sont sur la feuille de chants et à l'entrée de l'église*

✘ **Lundi 3 avril - Lundi saint**

7h30 Nyoiseau (hors vacances scolaires)

18h Ste-Gemmes-d'Andigné

✘ **Mardi 4 avril - Mardi saint**

9h Segré

14h45 *Maison de retraite Ste-Gemmes ou 16h Segré*

15h *Maison de retraite Saint-Martin*

✘ **Mercredi 5 avril - Mercredi saint**

8h15 *prière du matin et messe - Segré*

Défunts Nyoiseau

9h30 Chazé-sur-Argos

Ni messe ni adoration à Ste-Gemmes

18h *Messe chrismale - Angers cathédrale*

✘ **Jeudi 6 avril - Jeudi saint**

Pas de messe à Louvaines ni au Bourg d'Iré

20h *Sainte Cène Segré*

✘ **Vendredi 7 avril - Vendredi saint**

Pas de messe à Chatelais, La Chapelle s/Oudon

15h - *Chemin de croix*

Le Bourg-d'Iré et Segré

20h *Office de la Croix - Segré*

- Adoration du St-Sacrement -

Mardis : 8h15-9h15 (nouveaux horaires) St-Martin-du-bois
20h30-21h30 Nyoiseau

Mercredis : 18h15-18h45 Ste-Gemmes

Jeudis : 20h30 - 21h30 Segré

1^{er} dimanche du mois : 18h puis Vêpres Nyoiseau

✘ **Samedi 8 avril - Samedi Saint**

21h30 *Vigile Pascale - Segré*

En l'honneur de la Ste Vierge

✘ **Dimanche 9 avril - Pâques**

9h30 *Chazé-sur-Argos* Famille Templé

Pelé, Annick Prodhomme, Louis Augeul

et famille, Théophile Marie Louise Thier-

ry et famille, Monique Saget sa fille et

famille, Daniel Trillot et famille, Nivard

Saget souvenir, Michel Simon et famille

Jemin Simon, Famille Thierry Derouet,

André Ricou Lucienne Paul Ricou leur

fille Marie Do, Marie Thérèse Rayer et sa

sœur Françoise, Marcel Trillot et famille,

Bruno Alary, Eugène Voisine et famille

Besnier

11h *Segré* Défunts Nyoiseau, Marcel

Mauget, Vivants défunts famille Hermi-

ne, Marie Odile Besnier 1er anniversai-

re, Frédérique Payraudeau et famille,

Louis M.Louise M.France Dupont, Ber-

nard Trillot famille Trillot Besnier, Jean

Philippeau vivants défunts famille, Fa-

mille Thual Flandrin, Michel Oriot, Ma-

rie Pilet Claude Hervé BERNARD Claude

Patrick Hurel,, René Perrois vivants dé-

funts, Annick Mulot, Vivants défunts

famille Daniel Chaudet, Ames du purga-

toire, 2 familles, Amédée de la Selle,

Famille Verdier Désert Auguste, 1 fami-

lle en l'honneur de ND de Lourdes,, Fa-

mille Guillon Bouin, Philippe Patry vi-

vivants défunts familles, Guy Lesurtel

10h30 *ND d'Orveau*

- Chapelets -

Jeudis (*pour la paix, la conversion des âmes, de la France et du monde*) : 20h Segré

Eglise
en Anjou

PAROISSE SAINT-RENÉ-
EN-PAYS-SEGRÉEN

Semaine du 2 au 9 avril 2023



Ad majorem Dei gloriam - Pour une plus grande gloire de Dieu

Vivre la
Semaine Sainte
unis au Christ



Lundi saint 3 avril : Messe 18h - Ste-Gemmes

Mardi saint 4 avril : Messe 9h - Segré

Mercredi saint 5 avril :

Messe 9h - Segré

Messe 9h30 Chazé-sur-Argos

Messe chrismale 18h - cathédrale d'Angers

Jeudi saint 6 avril : Office de la Cène 20h - Segré

Vendredi saint 7 avril :

Chemin de croix - 15h - Le Bourg-d'Iré et Segré

Office de la Croix - 20h - Segré

Samedi saint 8 avril : Vigile pascale - 21h30 - Segré

Dimanche de Pâques 9 avril :

Messe 9h30 - Chazé-sur-Argos

Messe 11h suivie de la chasse aux œufs - Segré

Vêpres solennelles 17h - Segré

- Confessions - samedis 9h-10h presbytère 24, rue de la Madeleine - Segré ou sur rendez-vous

INFORMATIONS

Baptêmes

Dimanche 9 avril : Siméon Payelleville et Axel Besnier - Segré - 11h

Funérailles chrétiennes

Lundi 20 mars : M. Laurent Guesdon - Segré

Mardi 21 mars : Mme Jacqueline Le Garrec - Segré

Jeudi 23 mars : Mme Arlette Haloppe - Ste-Gemmes

Vendredi 24 mars :

- Mme Thérèse Juton - Segré
- Mme Catherine Fouré - Segré

AGENDA

✘ Mardi 4 avril : rencontre des catéchistes – 20h – presbytère Segré

✘ **Mercredi 5 avril :**

- journée des prêtres autour de Mgr Delmas – Angers
- **messe chrismale avec rénovation des promesses sacerdotales des prêtres et bénédiction des huiles (catéchumènes et malades) et consécration du Saint-Chrême (baptême, confirmation, ordination, consécration d'autel) par Mgr Delmas - 18h - cathédrale**

✘ Jeudi 6 avril : rencontre des prêtres et diacres du doyenné – Combrée

✘ Vendredi 7 avril : célébration de la croix – collège Saint-Joseph

✘ **Samedi 8 avril : confessions 10h-12h – église Segré**

Accueil

Du mardi au samedi : 10h-12h et mardi et jeudi : 17h-19h
Centre Pastoral 2, rue Léon Foucault 02.41.92.16.49



➤ paroissestrene.diocese49.org

Secrétariat paroissial

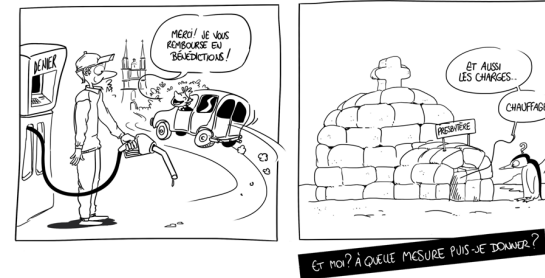
paroisse-st-rene@wanadoo.fr

Secrétariat du Curé

vartarit@diocese49.org

CONSEIL ÉCONOMIQUE

La nouvelle campagne du **DENIER DE L'ÉGLISE** intitulée « *Vous aussi faites grandir l'Église* » débute en cette fin de carême.



Le dépliant reçu dans ce bulletin ou déposé dans nos églises vous donne toutes les modalités concernant ce don essentiel à la vie de l'Église du diocèse **pour le financement :**

- **du traitement des 153 prêtres du diocèse** qui reçoivent environ 1009 euros par mois et reversent 360 euros pour leurs frais de logement et de subsistance
- **d'une partie salaire des 10 religieuses en mission** auprès des aumôneries d'étudiants ou de maisons de retraite
- **d'une partie du salaire des 97 laïcs en mission** pour les services du diocèse (économat, mouvements...) ou en mission en paroisse
- **de la formation de nos 6 séminaristes** qui représente un coût individuel de 18 980 euros par an

Merci pour votre générosité !

Pourquoi et combien faut-il donner ? Selon vos possibilités !

Le catéchisme de l'Église catholique (n° 2041 à 2043) énonce ainsi le 5^{ème} précepte de l'Église : « *les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux nécessités matérielles de l'Église, chacun selon ses possibilités* ».

- **Pour les besoins de la paroisse**, ce sont les **quêtes et dons** (casuels) fait à l'occasion d'un sacrement ou des funérailles chrétiennes

- **Pour les acteurs de la vie pastorale et leur mission** (prêtres, religieux ou laïcs en mission, séminaristes) ce sont vos dons à travers le **Denier de l'Église**.

Sachez que si vous êtes imposables, vous pourrez déduire de vos impôts sur le revenu 66 % du montant de votre don !

Chaque don compte, or **seulement ¼ des catholiques pratiquants contribuent au Denier et le nombre de donateurs ne cesse de baisser...**

Parlons-en autour de nous ! Mobilisons-nous pour la vie de l'Église !